

# LA TAXE DE SÉJOUR

- ✓ Une taxe pour conforter et développer l'offre touristique
- ✓ Une taxe affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique engagée par l'Office de Tourisme de Valloire
- ✓ Depuis avril 2021 : une taxe directement payée par les vacanciers
- ✓ Accueil d'une personne non domiciliée dans la commune dans un hébergement locatif
- ✓ Une taxe calculée par personne et par nuitée

- ✗ Personne mineure
- ✗ Personne titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la commune
- ✗ Personnes bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- ✗ Personnes pouvant justifier d'une domiciliation sur le territoire de la commune

- Un montant variable en fonction du type et du classement de l'hébergement
- Une taxe directement récoltée et reversée par les professionnels de la location touristique (*si la commercialisation du bien leur est confiée*)
- Pour les hébergements non classés, tarif = 5,5% du coût de la nuitée (*dans la limite du tarif applicable aux palaces*)
- Affichage des montants de taxe de séjour applicables sur le lieu de villégiature
- Mention de la taxe de séjour sur la facture (*taxe non incluse dans le prix de la location*)



Une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) vient passer 7 jours de vacances dans votre hébergement (meublé de tourisme 3 étoiles) : 2 enfants : exonérés du paiement de la taxe de séjour et 2 adultes x 7 nuits =  $2 \times 7 \times 1,87 = 26,18 \text{ €}$  de taxe de séjour

## MONTANTS DE LA TAXE DE SÉJOUR

*Applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027*

*Délibération N°26-06-099 du 25/06/2026*

| CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT                                                                                                | TOTAL TAXE DE SÉJOUR<br>(taxe communale + part additionnelle départementale) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Palaces                                                                                                                 | 5,39€                                                                        |
| Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 étoiles                                                           | 3,96€                                                                        |
| Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles                                                           | 2,86 €                                                                       |
| Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles                                                           | 1,87 €                                                                       |
| Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles<br>Villages-vacances 4 et 5 étoiles                       | 1,10€                                                                        |
| Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile<br>Villages-vacances 1, 2 et 3 étoiles<br>Chambres d'hôtes | 0,88 €                                                                       |
| Terrains de camping et caravanage 3, 4 et 5 étoiles                                                                     | 0,66 €                                                                       |
| Terrains de camping et caravanage 1 et 2 étoiles                                                                        | 0,22 €                                                                       |